



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 17 avril 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en appel conférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en appel conférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, à l'hôtel de ville
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en appel conférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en appel conférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en appel conférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Fermeture des établissements municipaux
 - 6.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020



No de résolution
ou annotation

- 6.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.4 Embauche d'agents de sécurité
- 6.5 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.6 Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC
- 6.7 Délégation de compétence pour le complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-04-041

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-04-042

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 mars 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-04-043

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 avril 2020 au montant de 322 042.64 \$ dont :

- 302 286.20 \$ sont des comptes payés;
- 19 756.44 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-04-044

6.1 **FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire par le décret numéro 177-2020, le 13 mars 2020, afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et pour en limiter les impacts;

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence a été prolongé par décrets;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des employés municipaux que les bâtiments municipaux soient fermés au public, soit l'hôtel de ville ainsi que les bâtiments des parcs d'Estérel et Thomas-Louis-Simard;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la décision de fermer les bâtiments municipaux au public, soit l'hôtel de ville ainsi que les bâtiments des parcs d'Estérel et Thomas-Louis-Simard, du 23 mars au 17 avril 2020;

DÉCRÈTE la fermeture des bâtiments municipaux au public et ce, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-682 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Lussier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

2020-04-045

6.3 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-682 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 17 janvier 2020, le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* autorise le Conseil à imposer et à prélever sur le territoire de la ville, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le Conseil de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en deux versements;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020 pour limiter la propagation du virus COVID-19;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

CONSIDÉRANT que la Ville désire venir en aide à ces contribuables en repoussant la date d'échéance du deuxième versement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la séance tenante a lieu à huis clos, tel que prévu par les arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'à défaut que la personne qui préside la séance puisse présenter le projet de règlement et l'expliquer, le texte suivant a été publié sur le site Internet de la Ville d'Estérel, le 16 avril 2020 : « Puisque la séance ordinaire du Conseil qui aura lieu le 17 avril 2020 sera tenue à huis clos, le Maire désire, tel que le prévoit la loi, présenter et expliquer le projet de règlement numéro 2020-682, portant le titre *Projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020*. Le Maire vous informe qu'en adoptant ce projet de règlement, la date ultime où peut être fait le deuxième versement des taxes foncières municipales et des compensations pour services municipaux, qui était fixée au 2 juillet 2020, est reportée au 4 septembre 2020. Les personnes ayant des questions sont priées de les acheminer à administration@villedesterel.com avant le 8 mai 2020. »;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public sur le site Internet de la Ville depuis le 16 avril 2020, le public ayant été informé des façons d'acheminer leurs commentaires dans une note publiée sur le site Internet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2020-682 amendant le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-04-046

6.4 **EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) agents de sécurité au Service de protection;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy à titre d'agents de sécurité en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-04-047

6.5 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

NOMME Messieurs Justin Montpetit et Jocelyn Roy à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-04-048

6.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-11-131 afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020 (FDTL);

CONSIDÉRANT que le projet ayant obtenu une subvention comprend la construction d'une passerelle pour piétons dans la bande riveraine pour accéder au Lac Castor, laquelle construction requière l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);



No de résolution
ou annotation

2020-04-049

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à signer et présenter une demande d'autorisation au MELCC et à fournir toute information environnementale utile ou nécessaire qui pourrait lui être demandée par le ministère;

S'ENGAGE à transmettre au MELCC, lorsque les travaux seront terminés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.7 **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

CONSIDÉRANT la résolution CM 46-02-20 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

PREND ACTE de la résolution CM 46-02-20 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;

ACCEPTE la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 44 330 000 \$, le tout, conditionnellement à ce que toutes les municipalités suivantes, soit: Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Saint-Sauveur acceptent également la délégation de compétence et maintiennent leur participation financière au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter



No de résolution
ou annotation

10. CORRESPONDANCE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AUTRES SUJETS

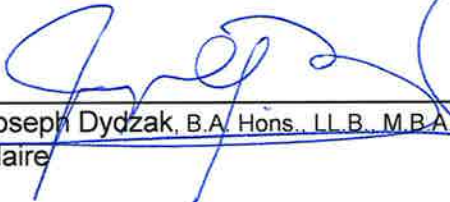
2020-04-050

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 07, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 17 avril 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	20-03-2020	10377	243 513.78 \$
Aquatech Soc. en Gestion de l'eau Inc.	06-04-2020	10379	3 328.33 \$
ADMQ	06-04-2020	10380	117.27 \$
CIRA Health Solutions LP	06-04-2020	10381	143.72 \$
Construction Parallèle	06-04-2020	10382	13 543.92 \$
Dicom Express	06-04-2020	10383	23.28 \$
Luc Lafontaine	06-04-2020	10384	444.86 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	06-04-2020	10385	402.41 \$
Petite Caisse	06-04-2020	10386	789.95 \$
Bell Canada	31-03-2020	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	31-03-2020	Internet	926.72 \$
Mastercard Banque Nationale	31-03-2020	Internet	1 315.23 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	9.45 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	37.51 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	841.95 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	234.72 \$
Ultramar Ltée	31-03-2020	Internet	447.57 \$
Hydro-Québec	31-03-2020	Internet	2 636.42 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	19 462.35 \$
Revenu Canada	31-03-2020	Internet	1 873.64 \$
Revenu Canada	31-03-2020	Internet	5 594.70 \$
Le Service de perception retraite Québec	31-03-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-03-2020	Internet	3 472.45 \$
Revenu Québec	31-03-2020	Internet	272.66 \$
Syndicat Canadien de la fonction publique	31-03-2020	Internet	587.49 \$

Total payé **302 286.20 \$**

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 17 avril 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas, comptables	17-04-2020	10387	2 874.38 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	17-04-2020	10388	416.68 \$
Centre de Peinture Coupal	17-04-2020	10389	1 651.96 \$
CHEM Action Inc.	17-04-2020	10390	1 793.61 \$
Équipe Laurence	17-04-2020	10391	2 471.96 \$
L'Équipeur Commercial	17-04-2020	10392	1 526.88 \$
Fournitures de Bureau Denis	17-04-2020	10393	363.20 \$
Groupe Gagnon	17-04-2020	10394	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	17-04-2020	10395	338.95 \$
Institut des Territoires	17-04-2020	10396	3 008.90 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	17-04-2020	10397	1 475.98 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-04-2020	10398	405.12 \$
Brandt	17-04-2020	10399	217.21 \$
Ressort 344 Inc.	17-04-2020	10400	398.42 \$
Traction Ste-Agathe	17-04-2020	10401	107.68 \$
Usinage Lac Masson Inc.	17-04-2020	10402	403.27 \$
Service de Café Van Houtte Inc.	17-04-2020	10403	811.16 \$
EnviroForêt Inc.	17-04-2020	10404	747.34 \$
Ministre des Finances	17-04-2020	10405	692.00 \$
Total à payer			19 756.44 \$

Nadine Bonneau, trésorière